

PREFET DE LA REGION GUYANE

Le Préfet

Cayenne, le 10/01/2017

Le Préfet de la région Guyane

à

liste in-fine

Ref. DEAL/ACE/160C2017-03

Objet : Comité régional de programmation des référentiels géographiques et forestiers de la Guyane

PJ : Note sur la mise en place du comité de programmation
Programme d'intervention de l'IGN du 16 au 20 janvier 2017
Relevé de conclusions de la réunion préparatoire du 01/12/2016

J'ai l'honneur de vous informer que le deuxième comité régional de programmation des référentiels géographiques et forestiers de la Guyane (CRPRGF) aura lieu le jeudi 19 janvier 2016 à 8h30, dans la salle Félix Eboué, à l'hôtel préfectoral à Cayenne, sous la présidence du préfet.

Le CRPRGF est l'occasion d'ajuster la programmation annuelle prévisionnelle de l'IGN aux besoins des acteurs locaux. Il permet également d'envisager la production et l'enrichissement de référentiels locaux dans un objectif de mutualisation des efforts nécessaires autour de l'information géographique pour la conduite et la mise en œuvre des politiques publiques.

L'ordre du jour est le suivant :

- Introduction par Monsieur le Préfet de la Guyane ;
- Présentation de la démarche partenariale et des comités de programmation ;
- Bilan des actions réalisées depuis la mise en place des comités ;
- Présentation du pré-programme de service public de l'IGN ;
- Présentation des besoins locaux recueillis en ateliers préparatoires ;
- Propositions d'adaptation du programme régional.

Les travaux préparatoires au comité auront lieu au cours de deux ateliers techniques le mardi 17 janvier à la DEAL sur le site de la pointe Buzaré. Je vous prie d'en trouver les modalités dans le programme ci-joint.

Vous voudrez bien me confirmer votre participation ou le cas échéant, m'indiquer la personne qui vous représentera.

M. Linarès, responsable de l'unité information géographique et diffusion de la connaissance de la DEAL, reste à votre disposition pour toute information complémentaire.

Pour le préfet de la région Guyane, et par délégation
p/Le directeur de l'environnement de l'aménagement
et du logement

Le Directeur adjoint de l'Environnement
de l'Aménagement et du Logement


Didier RENARD

3. La mise en place de comités régionaux de programmation

Pour mettre en œuvre concrètement ces principes, l'IGN propose la création dans chaque région d'un comité de programmation.

Les membres de ce comité seront des représentants de l'Etat, de la collectivité territoriale, et des organismes animant les plateformes régionales d'information géographique. La composition des comités peut varier selon le statut et le rôle des plateformes régionales d'une région à l'autre.

Cette instance de concertation travaillera, à partir des prévisions de programmes annuels et pluriannuels de l'IGN, sur les adaptations de ces programmes ainsi qu'à l'enrichissement local des référentiels.

4. Proposition de mise en place du comité régional de programmation de la Guyane

4.1 Composition

Il est proposé que le comité soit composé :

- du préfet de région ou de son représentant
- du secrétaire général aux affaires économiques et régionales ou de son représentant
- du président de la Collectivité territoriale de Guyane ou de son représentant
- du directeur régional des finances publiques ou de son représentant
- du directeur de l'environnement, de l'aménagement et du logement ou de son représentant
- du directeur de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ou de son représentant
- du directeur des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ou de son représentant
- du directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale ou de son représentant
- du directeur des affaires culturelles ou de son représentant
- du directeur de l'agence d'urbanisme et de développement de la Guyane ou son représentant
- du recteur ou de son représentant
- du directeur de l'agence régionale de santé ou de son représentant
- du président de l'université des Antilles et de la Guyane ou de son représentant
- du directeur de l'Office national des forêts ou de son représentant
- du directeur interrégional de l'institut national de la statistique, et des études économiques ou de son représentant
- du directeur régional du BRGM ou de son représentant
- du directeur du parc national ou de son représentant
- du responsable du conservatoire du littoral ou de son représentant
- du directeur de l'agence des 50 pas géométriques ou de son représentant
- du directeur de la recherche agronomique pour le développement ou de son représentant
- du directeur de l'institut national de la recherche agronomique ou de son représentant
- du président du grand port maritime ou de son représentant
- du président de l'établissement public foncier ou de son représentant
- du directeur de la chambre d'agriculture ou de son représentant
- du directeur de chambre de commerce et d'industrie ou de son représentant
- du directeur des sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural ou de son représentant
- du directeur de l'office de l'eau ou de son représentant
- du directeur de l'institut national de la santé et de la recherche médicale ou de son représentant
- du directeur du service départemental d'incendie et de secours ou de son représentant
- du directeur du syndicat intercommunal des eaux et assainissement ou de son représentant
- du président de l'association de recueil d'informations géographiques d'utilité agricole ou de son représentant

4.2 Programmes

Les programmes qui seront discutés porteront sur les référentiels géographiques et forestiers ainsi que sur les thématiques qui y sont liées :

- l'imagerie (aérienne, satellitaire et terrestre)
- la mise à jour du référentiel à grande échelle dans sa forme actuelle (BD ortho, BD Topo, Bd Adresse, parcellaire et altimétrie)
- La cartographie
- L'occupation du sol à grande échelle
- La formation et l'appui aux politiques publiques
- La diffusion prescrite par la directive européenne INSPIRE et l'utilisation du Géoportail de l'IGN.

4.3 Date de mise en place

Le second comité régional de programmation des référentiels géographiques et forestiers de Guyane se réunira le : Jeudi 19 janvier 2017 à **(horaire) (lieu)**.

Liste des destinataires

- Le président de la collectivité territoriale de Guyane ;
- Les maires de Guyane ;
- Les présidents des établissements public de coopération inter-communale ;
- Le président de l'association des maires de Guyane ;
- Les directeurs des services déconcentrés de l'État ;
- Le recteur d'académie ;
- Le directeur des finances publiques
- Le directeur général de l'Agence Régionale de Santé
- Le général, commandant des forces armées en Guyane
- Le général, commandant de la gendarmerie en Guyane
- Le président du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Guyane ;
- Le président de l'Office de l'Eau de Guyane ;
- Les présidents des assemblées consultatives de Guyane ;
- Les présidents des chambres consulaires ;
 - Chambre de Commerce et d'Industrie
 - Chambre d'Agriculture
- Le président de l'Agence d'Urbanisme et de Développement de la Guyane ;
- Le délégué régional de l'Agence de Service et de Paiement ;
- Le directeur du Centre de Ressources de Politique de la Ville de Guyane ;
- Les directeurs des établissements publics présents en Guyane ;
 - Établissement public foncier et d'aménagement de la Guyane
 - Grand port maritime de la Guyane
 - CNES (Mission Guyane)
 - CIRAD
 - IRD
 - INRA
 - CNRS
 - INRAP
 - ONF
 - INSEE
- Les représentants des organismes gestionnaires des espaces naturels protégés ;
 - Parc naturel régional de Guyane
 - Parc Amazonien de Guyane
 - Réserves naturelles de France
 - Conservatoire du littoral
 - Office national de la chasse et de la faune sauvage
- Le président de l'Ordre des Géomètres Experts de Guyane ;
- Le président de l'université de la Guyane ;